

# **Covid-19: suspension du rapatriement des Marocains bloqués à Sebta et Melilla**

**19.05.2020 | Covid-19: suspension du rapatriement des Marocains bloqués à Sebta et Melilla**

L'opération convenue entre les autorités marocaines et espagnoles concernées, portant sur le rapatriement des Marocains bloqués à Sebta et Melilla, a été suspendue, à cause d'un désaccord sur le nombre des candidats éligibles à ce retour.

L'opération, censée être d'ordre humanitaire, consistait à faciliter le retour des Marocains bloqués à Sebta et Melilla au lendemain de la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Espagne suite à la pandémie du coronavirus. Entamée vendredi dernier, elle a néanmoins été suspendue ce lundi 18 mai, en attendant que les autorités compétentes se mettent d'accord sur le nombre exact des personnes éligibles à cette opération.

De sources diplomatiques marocaines, Le360 apprend que le nombre des personnes à rapatrier au pays fait l'objet de surenchère de la part des autorités locales des deux présides occupés. Pour le Maroc, ce nombre est de 420 individus alors que les autorités des présides occupés veulent en faire partir 1.300.

Dans les détails, pour Rabat, il s'agit de 140 personnes encore bloquées à Melilla alors que les autorités locales de la ville avancent le chiffre de 600 personnes, dont 200 Marocains qui ont pu regagner le Royaume au cours de ce week-end à travers le porte frontalier de Béni Ansar.

Pour Sebta, où le rapatriement n'a pas encore été enclenché, il s'agit pour nos sources de 280 personnes, alors que la contrepartie espagnole parle de 700 personnes.

### **Coronavirus: coincés à Sebta, une dizaine de Marocains rentrent au pays à la nage**

Selon nos sources, ce différentiel s'explique par le fait que les autorités locales ibériques veulent inclure des personnes se trouvant en séjour illégal à Sebta et Melilla, et qui ne peuvent, de ce fait, être considérées comme des Marocains piégés dans les deux villes à cause du Covid-19. Or, dans le lot que les autorités locales espagnoles veulent « expédier » au Maroc, figurent des migrants illégaux et des mineurs sans papiers, apprend-on.

L'accord initial est d'ailleurs clair à ce propos. Seules les personnes résidant de manière permanente au Maroc et qui s'étaient trouvées dans les deux présides pour des raisons de soins de santé, tourisme ou affaires, entre autres, au moment de la fermeture des frontières sont concernées.

Pour précision, ces opérations de rapatriement de Sebta et Melilla avaient valeur de test pour les autorités marocaines,

tout particulièrement pour les capacités du pays à gérer ce genre de situations en termes de structures d'accueil, de suivi médical et social. Et ce, alors même que des milliers de Marocains (leur nombre est évalué à 27.000) attendent de pouvoir retourner dans leur pays.

Les frais liés à cette opération sont à la charge de l'Etat marocain, y compris l'hébergement, la restauration et les soins des personnes, lors de la période de mise en quarantaine.

## **Source**

**: <http://le360.ma/societe/covid-19-suspension-du-rapatriement-des-marocains-bloques-a-sebta-et-melilla-215541>**